



## NUMÉRO 1512-1133

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 14 décembre 2015, à 19h30 au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,  
M. Éric Lessard, M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1512-1133-2

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3. Adoption du budget 2016

1512-1133-3

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le budget de la municipalité pour l'année 2016 soit adopté au montant de 764 467 \$ selon la répartition suivante des postes :

Revenus	Budget 2016
Taxes	502 971\$
Transferts	202 156\$
Service rendu	55 340\$
Autres revenus	4 000\$
<b>Total des revenus</b>	<b>764 467\$</b>

Dépenses	Budget 2016
Administration générale	122 921\$
Sécurité publique	74 503\$
Réseau routier	327 693\$
Déneigement	93 820\$
Hygiène du milieu	71 196\$
Urbanisme	12 712\$
Loisir et culture	61 622\$
Frais de financement	0\$
Remboursement de la dette	0\$
<b>Total des dépenses</b>	<b>764 467\$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 4. Adoption du règlement 209-15 – Taxation 2016

**R209-15**

1512-1133-4

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le règlement no 209-15 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2016 et les modalités de leur perception soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 5. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

## 6. Levée de la séance

1512-1133-6

À 19h55, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière